

INFO VALENCE

VOTRE MAGAZINE / JUILLET 2017





INFO VALENCE

Magazine d'information municipale Mairie
Service Communication Information
Place de l'église / BP 1
77830 VALENCE EN BRIE
01.64.31.81.35 - 01.64.31.88.42
www.mairie-valenceenbrie.fr

Directeur de publication : S. VAUCOULEUR
Rédactrice : Timmy CHEDRI
Commission Information :
Timmy CHEDRI - Chantal JACQUES
Éric MOAL - José VIEIRA
Imprimerie :

Numéros utiles.

· Mairie	01 64 31 81 35
· Gendarmerie	01 60 69 40 16
· Médecin d'urgence 77	0825 826 505
· SOS Médecins	36 24
· Hopital de Montereau	01 64 31 64 31
· Centre Anti poison	01 40 05 48 48
· SAMU	15
· POMPIERS	18
· Urgence Electricité	0810 333 077
· Urgence Gaz	0810 433 077
· Trésor Public du Chatelet en brie	01 60 69 40 58

SOMMAIRE

Edito	3
Budget commune	5
Conseil municipal	6/7
Urbanisme	8/9
a noter	10/11
Vie scolaire	12/14
Vie de la commune	15/17
Bouilles et Gribouilles	18
C.S.V.	19
Sacré Charlemagne	20
H.P.E.V.	21
V.A.A.V.	22
L.I.V.	23
Liste des Professionnels de la commune	24

Ouverture de la Mairie :

Lundi de 9h à 12h et de 13h30 à 19h / Mercredi et Jeudi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h / Mardi et Vendredi de 9h à 12h

Ouverture de la Poste :

aléatoire



ÉDITO

Les vacances approchent et c'est le moment de faire le bilan du semestre passé. Le budget 2017 a été voté le 12 avril 2017 à l'unanimité.

Malgré la diminution des dotations de l'Etat, le conseil municipal soucieux du bien-être de ses administrés, a décidé de ne pas augmenter les taux des taxes communales, tout en respectant son programme électoral.

SECTION DE FONCTIONNEMENT : 913.299,00 € SECTION D'INVESTISSEMENT : 596.419,00 €

- Charges du personnel
- Entretien des bâtiments
- Entretien du matériel
- Entretien de la voirie
- Fluides (gaz, électricité, carburant...)
- Assurances
- Prestations de services (maintenance)
- Subventions des associations
- Aménagement des mares en cas d'incendie suite à la demande du SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours).
- Création d'un plateau surélevé au niveau de la départementale 605 (entre la rue André Taboulet et la rue Octave Rousseau).
- Aménagement de l'ancienne école pour les assistantes maternelles afin de créer un lieu d'accueil permettant aux enfants des moments de vie collective.
- Réaménagement du parking du cimetière suite aux inondations de 2016.

Fin décembre La communauté de communes Vallées et châteaux a pris le nouveau nom de Brie des Rivières et Châteaux, celle-ci regroupe 31 communes.

Une nouvelle fois, je me dois de vous informer des incivilités qui demeurent au sein de notre village, qui ont un coût pour notre commune retardant le travail des employés communaux à savoir l'entretien de la voirie et des bâtiments :

- Le lavoir : de très nombreuses tuiles cassées, taggages multiples, déchetterie sauvage...
- Un incendie volontaire a été déclenché au niveau du compteur d'alimentation reliant la borne de recharge pour les voitures électriques.
- Malgré la mise en place d'affiches, je constate toujours avec regret et exaspération la présence de déjections animales.

A ceux qui dégradent notre village, en tant que Maire et officier de police judiciaire je me réserve le droit de déposer plainte en gendarmerie sans aucune hésitation. Je vous souhaite ainsi que toute mon équipe de très belles vacances.

Le Maire

Etat civil

MARIAGE - Caroline GERARD MARION et Mickael PARISOT le 10 juin 2017

NAISSANCES - Maria-Silvie BENALI née le 20 janvier 2017 / Chafik-Kayen BENALI né le 20 janvier 2017 / Armando Dominique GARNIER née le 22 mars 2017 / Lola Martine Noëlle LENOIR née le 30 mars 2017 / Meliha BORAN née le 17 avril 2017 / Zéïnab Diana KEITA née le 19 avril 2017 / Maneo Arnaud Lendo MATA SCRUFARI né le 25 juin 2017 / Elzo Yoann Mike DO NASCIMENTO PIEDADE né le 3 juillet 2017 / Emmy ROUSSEL née le 8 juillet 2017

DECES - Yvonne le 26 janvier 2017 / Denise HERBLOT le 6 février 2017 / François ROUSSEAU le 2 mars 2017 / Jacqueline SONCK le 11 avril 2017 / Kevin Jordan GIRETTE le 25 juin 2017 / Annick Pierrette JUSSAUME le 14 juillet 2017

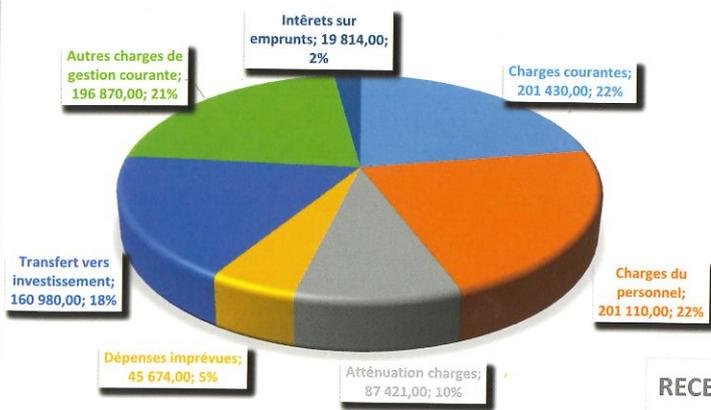


Encore une fois, la commune a subi de nombreuses dégradations. A chaque fois une plainte a été déposée. Pour le moment nous n'avons pas encore de retour mais les procédures sont toujours en cours. Ces faits qui sont les oeuvres de quelques individus connus de la gendarmerie et de la mairie coûtent très chers à la collectivité. Afin de ne pas pénaliser l'ensemble des valençois par l'augmentation des impôts locaux, la municipalité réfléchit en lien avec la justice à des sanctions financières pour les auteurs de ces méfaits et leur famille si ceux-ci n'étaient pas solvables.

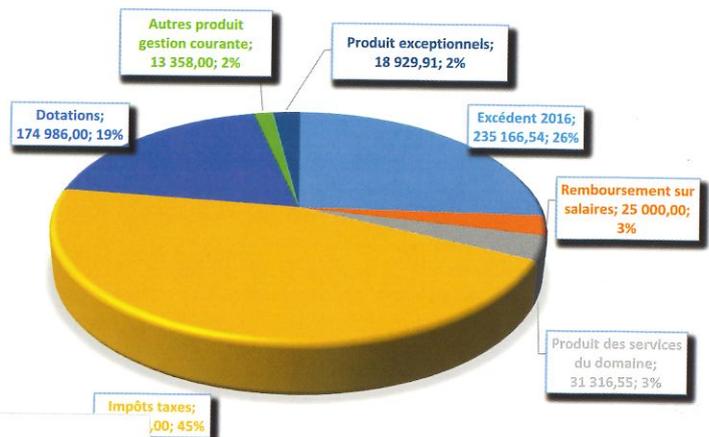


Budget Commune

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT



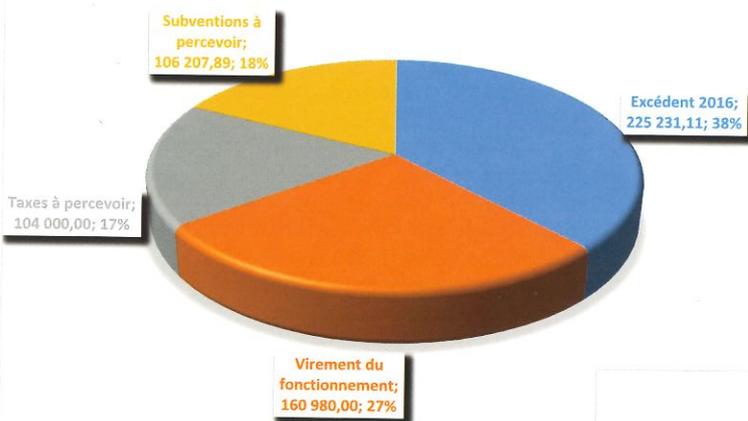
RECETTES DE FONCTIONNEMENT



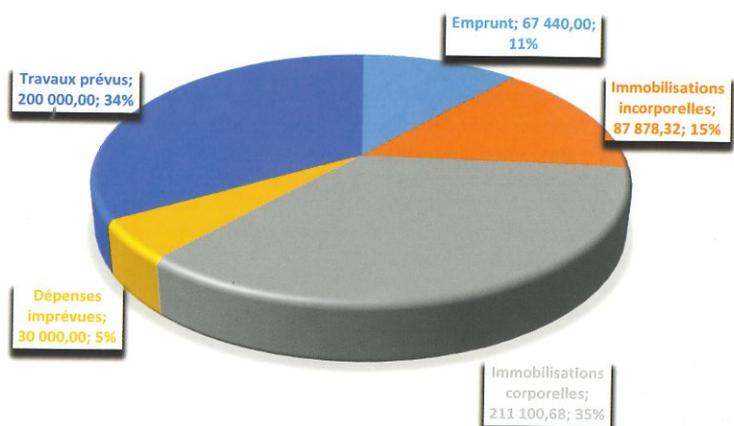
Taux des trois taxes pour l'année 2017

- Taxe d'Habitation	18,43 %
- Taxe Foncière Bâti	26,29 %
- Taxe Foncière Non Bâti	76,79 %

RECETTES D'INVESTISSEMENT



DEPENSES D'INVESTISSEMENT



Extrait du Compte rendu du conseil municipal du 9 janvier 2017

Questions diverses :

Contrat Rural : Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'une notification du Conseil Régional est arrivée en mairie informant du prochain versement de 22 066,98 € correspondant aux travaux de réaménagement de la Place de l'église.

Nouveau Contrat Rural : un courrier émanant du Conseil départemental de Seine-et-Marne est arrivée en mairie informant les Maires des communes de moins de 2 000 habitants que la durée des nouveaux contrats ruraux est portée à 3 ans au lieu de 5 ans.. L'enveloppe du nouveau Contrat Rural passera pour toutes les communes de moins de 2 000 habitants à 370 000 €.

La Mairie du Châtelet-en-Brie a informé la commune que le Conseil Départemental prendra désormais en charge les frais de fonctionnement des installations sportives pour les communes qui mettent à disposition du collègue leurs équipements sportifs.

Mme Annie MICHEL, directrice de l'école primaire de Valence-en-Brie, a informé Monsieur Le Maire que 5,5 tonnes de papier ont été récupérés. L'organisme récupérateur du papier va verser à l'école la somme de 275 euros qui servira à l'achat de matériel.

Route de Vernou : Mme Patricia REDON-JUMEAU informe le Conseil municipal que des personnes l'ont interpellée concernant la perte de visibilité, dû aux nouvelles constructions, au niveau du croisement Route de Vernou-Rue Max Lafon. Mme Redon-Jumeau demande s'il ne serait possible de faire un marquage au sol ou d'installer un stop. Monsieur le Maire précise qu'une visite sur place sera effectuée.

Rue Max Lafon : Monsieur Stéphane LENOIR demande s'il est prévu dans un futur proche de créer des trottoirs dans la rue Max Lafon ou de mettre en place un bas-côté stabilisé ?

Rue Emile Parquet : Monsieur Bastoi AMANI demande s'il ne serait possible de mettre la rue Emile Parquet en sens unique car il y devient difficile de circuler en double sens.

Busage Route de Vernou : Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que le busage de la route de Vernou aura lieu le 20 janvier 2017. Ces travaux sont pris en charge par la Communauté de Communes.

Maisons Fleuries : Des bons d'achat d'une valeur de 30 € valable chez l'épicier ou au Café seront offerts aux six gagnants des Maisons fleuries 2016. Un bon supplémentaire sera offert à M. ROUSSEAU Paul en remerciement de sa participation à l'installation du sapin de Noël sur la Place de l'église.

Extrait du Compte rendu du conseil municipal du 20 février 2017

Substitution de la communauté de communes Brie des Rivières et Châteaux
- Refus au transfert de la compétence PLU à la Communauté de Communes " Brie des Rivières et des Châteaux "

- Convention entre la CCBRV et la commune pour l'instruction des ADS
- Dissolution du Budget annexe Service Eau
- CCAS : dissolution au 31 décembre 2016 avec effet au 1er janvier 2017.
- Création et composition de la commission sociale.
- Délibération spécifique pour préciser les dépenses sur les comptes de charges de la classe 6 : 6232- Fêtes et cérémonies et 6257-Réceptions.
- Abattement spécial à la base en faveur des personnes handicapées ou invalides

- Aménagement d'une piste d'accès pompiers à la mare des usages, aire de pompage pour un montant de 6 759,15 € H.T
- Aménagement d'une piste d'accès pompiers à la mare du stade, aire de pompage pour un montant de 7 476,00 € H.T

Considérant l'intérêt qui s'attache à ce que la commune conserve sa compétence en matière du Plan Local d'Urbanisme,
Considérant que la commune a approuvé son POS le 12 avril 2001 et qu'elle ne souhaite pas perdre la compétence urbanisme qui vise à maîtriser son cadre de vie et l'aménagement de son territoire, notamment son développement au

niveau de l'habitat, des commerces, des activités ...

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité REFUSE le transfert de la compétence PLU à la Communauté de Communes « Brie des Rivières et Châteaux »

DEMANDE au conseil communautaire de l'EPCI de prendre acte de cette décision de refus.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

Le Conseil Municipal,

Décide de dissoudre le CCAS au 31 décembre 2016 avec un effet 1er janvier 2017,

Dit que les membres du CCAS en seront informés par courrier,

Prend acte que le Conseil Municipal exercera directement cette compétence à compter du 1er janvier 2017,

Prend acte que le budget du CCAS sera intégré dans celui de la commune par reprise de l'excédent.

Le Conseil Municipal

procède à la création et à la composition de la commission sociale en raison de la dissolution du CCAS.

Membres titulaires :

M. Serge VAUCOULEUR, Président

Mme Patricia REDON-JUMEAU

Mme Elodie GARCIA

M. Eric MOAL

M. Bastoi AMANI

Trois habitants de la commune y siègeront également :

Mme Danièle BULLOT

Mme Elisabeth RICORDEAU

M. Dugesclin TISSIER

Monsieur le Maire de Valence-en-Brie expose les dispositions de l'article 1411 II. 3 bis. du code général des impôts permettant au Conseil municipal d'instituer un abattement spécial à la base compris entre 10% et 20 % de la valeur locative moyenne des habitations en faveur des personnes handicapées ou invalides.

Pour bénéficier de cet abattement, le redevable de la taxe d'habitation doit satisfaire à au moins une des conditions suivantes :

- 1- être titulaire de l'allocation supplémentaire d'invalidité mentionnée à l'article L. 815-24 du code de la sécurité sociale ;
- 2- être titulaire de l'allocation aux adultes handicapés mentionnée aux articles L. 821-1 et suivants du code de la sécurité sociale ;
- 3- être atteint d'une infirmité ou d'une invalidité l'empêchant de subvenir par son travail aux nécessités de l'existence ;
- 4- être titulaire de la carte d'invalidité mentionnée à l'article L. 241-3 du code de l'action sociale et des familles ;
- 5- occuper son habitation principale avec des personnes visées ci-dessus aux 1 à 4.

Le redevable de la taxe d'habitation doit, par ailleurs, adresser avant le 1er janvier de la première année au titre de laquelle il peut bénéficier de l'abattement, une déclaration comportant tous les éléments justifiant de sa situation ou de l'hébergement de personnes mentionnées au 5 visé supra.

- Décide d'instituer l'abattement spécial à la base de 15 % en faveur des personnes handicapées ou invalides.

Le Val Javot : M. le Maire explique que les travaux d'aménagement concernant le lotissement sont sur le point de se terminer. En effet, les enrobés devraient être terminés vendredi 3 mars.

Travaux prévus :

Route de Vernou : l'assainissement des eaux pluviales va être refait

Commissions:

Groupeement d'achats : Un groupeement d'achat est prévu pour le prestataire de repas de cantine. Le but étant de n'avoir qu'un seul prestataire de cantine pour les communes de la CCBRC.

Extrait du Compte rendu du conseil municipal du 15 mars 2017

Commission intercommunale des impôts directs

VAUCOULEUR Serge JACQUES Chantal

le conseil municipal a déterminé dans la limite des taux maxima, le montant des indemnités allouées au maire et aux adjoints.

Considérant qu'il convient de mettre en adéquation les principes fixés par la délibération précitée et l'indice servant de base au calcul des indemnités de fonction,

Considérant que les indemnités de fonction des élus font partie des dépenses obligatoires,

Vu le budget communal,

Après en avoir délibéré,

ARTICLE UN

DECIDE de fixer à compter rétroactivement du 1er janvier 2017, l'enveloppe globale maximale pour le paiement de indemnités de fonction des élus locaux ainsi qu'il suit :

31 % de l'indice brut terminal de la fonction publique au titre de l'indemnité maximale de monsieur le maire,

8.25 % de l'indice brut terminal de la fonction publique au titre de l'indemnité maximale des adjoints au maire.

ARTICLE DEUX

DIT que les indemnités de fonction seront payées mensuellement et suivront les revalorisations en vigueur.

ARTICLE TROIS

DIT que les dépenses résultant de la présente délibération seront prélevées sur le budget de l'exercice en cours.

ARTICLE QUATRE

DIT que le tableau ci-dessous récapitule l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal :

Membres du conseil municipal Taux maximal en % de l'indice brut terminal de la fonction publique, Indemnité brute (montant en euros au 01.01.2017)

Taux maximal en % de l'indice brut terminal de la fonction publique

Indemnité brute (montant en euros au 01.01.2017)

	Enveloppe globale	Enveloppe allouée
Maire	31 1 199.90	31 1 199.9
Adjoints au maire (3)	8.25 319.32	8.25 319.32

- AUTORISE l'adhésion de la commune au groupement d'achat d'électricité,
 - AUTORISE le représentant du SDESM à signer les marchés et/ou accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement et ce sans distinction de procédures ou de montants lorsque les dépenses seront inscrites au budget.
- A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

Monsieur le Maire explique au Conseil municipal que des commissions thématiques ont été mises en place au sein de la CCBRC et qu'il est maintenant nécessaire d'y nommer un représentant de chaque commune. M. le Maire précise que pour la commission intercommunale des impôts directs, il conviendra d'élire un délégué titulaire et un délégué suppléant par commune. Ensuite, la DGFIP fera un choix de 10 commissaires titulaires et 10 commissaires suppléants parmi la liste proposées.

Sont élus au sein des commissions de la CCBRC :

COMMISSIONS

DELEGUES

TITULAIRES SUPPLEANTS

Eau potable	VAUCOULEUR Serge,	LUZU Eric
assainissement/Gémapi	CHEDRI Timmy,	VAUCOULEUR Serge
Développement économique	VIEIRA Jose	CHEDRI Timmy
Culture et tourisme	AMANI Bastoi	LENOIR Stephane
Mutualisation	VAUCOULEUR Serge	AMANI Bastoi
Collecte des déchets et O.M.	CHEDRI Timmy	BRUNEAU Gilles
Enfance et jeunesse	REDON Patricia	BRUNEAU Gilles
Aménagement de l'espace et gestion des aires d'accueil des gens du voyage	JACQUET Daniel	VIERA Jose
Aide à domicile et logement	CHEDRI Timmy	RACINE Pierre
Protection et mise en valeur de l'environnement	TOUSSAINT Marc	REDON Patricia
Petite enfance	BRUNEAU Gilles	GARCIA Elodie
Aménagement et développement numérique	VIEIRA Jose	LUZU Eric
Promotion des événements et équipements sportifs	Bastoi	MOAL Eric A M A N I
Mobilité et transports	RACINE Pierre	VIEIRA Jose

- DECIDE de créer un poste d'adjoint technique dans le cadre d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi.

- PRECISE que ce contrat sera d'une durée initiale de 12 mois renouvelable une fois dans la limite de 24 mois.

- PRECISE que le contrat de travail est fixé à 35 heures par semaine. 19h30 en mairie pour préparer le budget primitif 2017.

Le Val Javot : les travaux sont pratiquement terminés, une partie de la chaussée a été refaite. M. le Maire présente au Conseil municipal un devis de l'entreprise IDTP pour un montant de 4 571.32 euros pour la mise en place de bordure en périphérique du puit, rue des Bordes. Le Conseil municipal souhaiterait attendre que tous les travaux soient terminés afin d'éviter que les camions des constructeurs n'abiment la chaussée. M. le Maire précise que les camions ne pourront plus emprunter la rue des Bordes mais passeront par la rue Henri Pelle.

Chemins ruraux : M. le Maire informe le Conseil municipal qu'il a rendez-vous le mardi 21 mars avec le Maire de Vernou-la-celle pour discuter des chemins ruraux, en particulier d'un chemin dit "des vaches" qui traverse la propriété de M. Frosio. M. le Maire de Vernou souhaiterait que ce chemin soit accessible aux personnes.

Extrait du Compte rendu du conseil municipal du 15 juin 2017

Projet cirque : Monsieur le Maire fait part au Conseil municipal que Mme MICHEL, directrice de l'école de Valence-en-Brie souhaite mettre en place à l'école une activité cirque, du 5 au 9 mars 2018. Pour cela, il est prévu l'installation d'un chapiteau de 600 places. Le seul endroit disponible est le city-stade. Le Conseil municipal donne son accord pour que le chapiteau s'installe sur le city-stade.

Lavoir : M. le Maire explique au Conseil Municipal que le lavoir est dans un état lamentable. Il manque sur la toiture environ 200 tuiles plates qu'il faudra remettre. Le bassin est rempli de débris. M. le Maire montre au Conseil municipal les photos qu'il a prises du lavoir.

Cambriolages : Des cambriolages ont eu lieu dans la commune. M. Stéphane LENOIR rappelle qu'il faut être vigilants, surveiller les voitures qui tournent dans le village et éventuellement noter le numéro de celles qui semblent étrangères au village.

Vol d'une débroussailluse : M. le Maire informe le Conseil municipal qu'une débroussailluse de la commune a été volée dans la remorque du tracteur. Les employés communaux travaillaient dans la rue Emile Parquet et ils se sont éloignés d'une trentaine de mètres du tracteur et c'est à ce moment-là que le vol a eu lieu

Extrait du Compte rendu du conseil municipal du 30 juin 2017

MM. VAUCOULEUR, VIEIRA et AMANI ayant obtenu la majorité absolue sont proclamés élus en qualité de délégués titulaires pour les élections sénatoriales.

M. MOAL, MME REDON-JUMEAU et CHEDRI ayant obtenu la majorité absolue sont proclamés élus en qualité de délégués suppléants pour les élections sénatoriales.

Concours de pêche : M. Bastoi Amani informe le Conseil municipal que le concours de pêche prévu le 16 juillet à la mare aux usages n'aura pas lieu. Du fait des fortes chaleurs, le niveau d'eau de la mare a beaucoup baissé. Après concertation avec le conseil municipal, il est décidé que le concours de pêche aura lieu le samedi 30 septembre 2017. Il sera organisé par l'association LITTLE EVAN.

M. Amani informe le Conseil municipal que l'association LIV propose de repeindre bénévolement le préfabriqué de l'ancienne école. L'achat de la peinture serait évidemment à la charge de la commune. Le Conseil municipal donne un accord de principe à cette proposition.....

Urbanisme

Déclarations préalables

C. PASSERARD - suppression d'une porte remplacée par une fenêtre, changement de la fenêtre existante, création d'une porte sur le côté et ravalement couleur ton pierre sur tout la façade.

F. GENIN - remplacement à l'identique des fenêtres bois par des fenêtres aluminium façon bois ton chêne et le remplacement d'une porte d'entrée par une porte fenêtre.

R. GRIMOIN - remplacement d'un portail bois par un portail en aluminium ton gris

M. COIGNARD - construction d'une clôture en parpaing de 2 mètres de haut, recouverte d'un crépi blanc

J. MINDER - construction d'une marquise en aluminium et plaques, polycarbonate

A. ANDRES - ravalement de façade à l'identique, ton pierre.

V. BETHOUART - création d'une 2ème entrée pour véhicule et une modification pour un droit de passage.

Madame CHEDRI - extension sur la terrasse de l'espace barbecue et création d'une couverture en tuile au-dessus et pose d'une clôture en grillage derrière le garage.

F. REBOUR - remplacement d'une fenêtre en bois par une porte fenêtre en PVC blanc

P. LAMBERT - CLOTURE

T. LOREY - création d'un lot à bâtir) avec nouvel accès rue Emile Parquet

E. TISSIER - Pose d'un vélux en toiture côté rue et remaniement de la toiture

L. SZKUDZINSKI - Nature du projet : Création d'un garage de 22,75 m²

Permis de Construire

M. HEYLBROECK Sébastien et Mme MOUTIER Valérie - construction d'une maison individuelle avec garage intégré

P. ORVAIN - aménagement d'un garage en habitation - pose d'un portail sur rue

MPEMBELE Carlos & Mme TAMBANA Horlithe - construction d'une maison individuelle - garage accolé

TREBER Benjamin & RASLE Sandra - construction d'une maison individuelle

M. & Mme MULLER Denis - construction d'une maison individuelle

Le lotissement du Val Javot

Après quelques mois de travaux, les voiries et aménagements des lots sont terminés. Dorénavant les premiers propriétaires ayant acheté un lot ont commencé à construire leur nouvelle maison. La commune est heureuse d'accueillir les 32 nouvelles familles venues s'implanter à Valence-En-Brie.



Travaux à venir pour cette fin d'année 2017

- Mise en œuvre d'un plateau surélevé sur la RD605 entre les deux feux du 7 au 31 août 2017 avec fermeture de la D605 dans la nuit du 31 août pour travaux de nuit. (déviation prévue)
 - o Financement par Communauté de Communes
 - Réalisation d'une salle pour la petite enfance dans l'ancienne école
 - o Financement par la Communauté de Communes
 - Réfection des marquages au sol sur les voies de la commune
 - o Financement par la Commune
 - Réfection du parking du cimetière suite aux inondations de 2016
 - o Financement par la Commune avec aide de l'état et des assurances
- Après avoir réalisé l'aménagement des espaces autour de l'église en 2016, et toujours dans le cadre du contrat rural, la commune va lancer en fin d'année les études pour restaurer l'Eglise Saint Nicolas. Les travaux devraient démarrer pendant le premier semestre 2018.

La surface de plancher

A quoi sert la surface de plancher

La surface de plancher, avec l'emprise au sol, permet de savoir si un projet de construction neuve ou des travaux sur un bâtiment existant doivent faire l'objet d'un permis de construire ou d'une déclaration préalable. C'est, en effet, la surface d'une construction qui définit le type d'autorisation administrative à laquelle elle doit répondre.

La surface de plancher, associée à l'emprise au sol, permet aussi de savoir si le projet est soumis à l'obligation de faire appel à un architecte ou non.

Enfin, la surface de plancher est définie par le COS (Coefficient d'Occupation des Sols) qui donne la surface de plancher maximale constructible sur un terrain.

La surface de plancher a été clairement définie par la circulaire du 03 février 2012 publiée au Journal Officiel le 06 mars 2012.

A quoi correspond la surface de plancher

La surface de plancher est la somme des surfaces de tous les niveaux construits, clos et couvert, dont la hauteur de plafond est supérieure à 1.80m. Elle se mesure au nu intérieur des murs de façades.

Pour comprendre la notion de « plancher clos et couvert », il faut prendre le problème à l'envers. En effet, tout espace non clos ou non couvert qui ne pourrait être fermé qu'après avoir entrepris des travaux supplémentaires nécessitant une autorisation n'est pas considéré comme de la surface de plancher. Un balcon, un abri à voiture ouvert sur un côté (ou plus), par exemple, ne sont pas de la surface de plancher puisqu'il faudrait entreprendre des travaux (ne serait qu'en construisant un mur) pour les fermer. A contrario, un espace ouvert qui possède un dispositif de fermeture permettant d'empêcher le passage, même de manière temporaire, est comptabilisé. Ce qui sera le cas d'un passage couvert pouvant être fermé par un rideau métallique, par exemple.

Les mesures se prennent au nu intérieur des murs de façades. Cela veut dire qu'elles se font à l'intérieur de la construction, d'un mur de façade à un autre, en considérant tous les murs donnant sur l'extérieur comme des murs de façades. Tous les autres murs intérieurs, qu'ils soient structurels ou de simples cloisons, sont intégrés dans la surface de plancher sans distinction.

Les déductions possibles

A partir de cette surface de plancher que nous appellerons « brute », certaines surfaces seront déduites pour obtenir la surface de plancher définitive. Les éléments à déduire, selon le type de projet sont les suivants :

1. pour les maisons individuelles :
 - o l'ensemble des embrasures des portes et fenêtres situées sur les murs de façade (les murs de façade sont les murs qui donnent sur l'extérieur) mais aussi en toiture (fenêtre de toit)
 - o les vides correspondant aux escaliers ou aux trémies d'ascenseur
 - o les surfaces dont la hauteur sous plafond est inférieure à 1.80m
 - o les surfaces dédiées au stationnement des véhicules (à moteur ou non) et leurs rampes d'accès et aires de manœuvre
 - o les combles non aménageables pour l'habitation, ou autre activité professionnelle (plancher ne supportant pas les charges d'un usage courant ou encombrement de charpente trop important)

Précisions sur les planchers à prendre en compte

• Mesurer les dimensions :

les mesures se prennent au-dessus des plinthes, lorsqu'il y en a, et ce pour tous les niveaux construits : rez-de-chaussée, étage(s), sous-sol, demi-niveau, mezzanine, combles (même s'ils ne sont pas aménageables) ... quel que soit le matériaux constituant ces planchers. Ce qui veut dire qu'une cave en terre battue, par exemple, sera prise en compte. Et bien entendu, les mesures se font au nu intérieur des murs de façades, comme précisé plus haut.

• Cas des escaliers et ascenseurs :

pour ce qui est des escaliers et des ascenseurs, le texte prévoit que la surface au-dessous des escaliers, au niveau du départ de celui-ci, est comptabilisée. Il en est de même pour un ascenseur, la surface au sol de la partie où il s'arrête est comprise dans la surface de plancher. Par contre, les marches de l'escalier et les trémies (c'est-à-dire les vides dans les planchers permettant le passage de l'ascenseur ou de l'escalier) ne sont pas comptés.

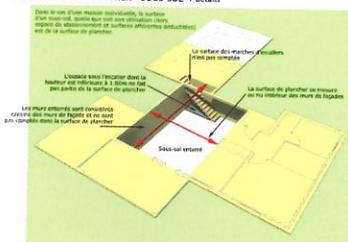
• Les espaces de stationnement :

quels que soient les types de véhicules concernés, la surface des espaces exclusivement destinés au stationnement ainsi que les rampes d'accès, voies de circulation et aires de manœuvre, ne fait pas partie de la surface de plancher.

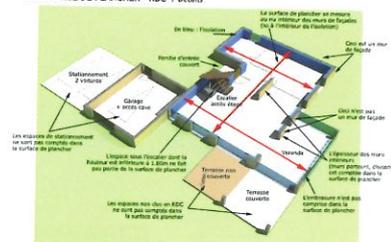
Les véhicules peuvent être à moteur ou non. Ainsi, les espaces destinés au stationnement des voitures, motos, vélos, caravanes, remorques, bateaux, voitures d'enfants ou de personnes à mobilité réduite sont considérés comme déductibles de la surface de plancher.

En revanche, les espaces d'exposition, de réparation ou de vente de véhicules font partie de la surface de plancher.

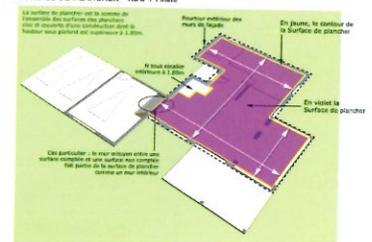
LA SURFACE DE PLANCHER - SOUS-SOL / détails



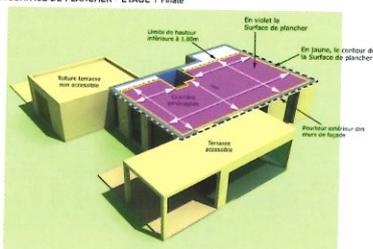
LA SURFACE DE PLANCHER - RDC / détails



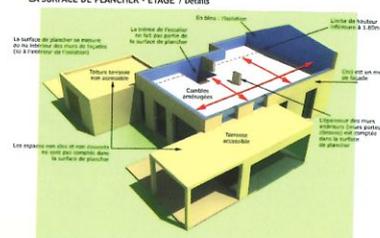
LA SURFACE DE PLANCHER - RDC / Finale



LA SURFACE DE PLANCHER - ETAGE / Finale



LA SURFACE DE PLANCHER - ETAGE / détails



A noter



Nous rappelons que l'utilisation des drones est soumise à réglementation et qu'il est formellement interdit de survoler les habitations.



- 1/ On ne survole pas des personnes ! Les hélices du drone sont dangereuses elles peuvent blesser !
- 2/ On respecte la hauteur de vol maximum ! Elle est de 150 mètres et ce même si votre drone peut voler jusqu'à 300 mètres de hauteur ...
- 3/ On ne vole jamais de nuit et on garde toujours son drone en vue.
- 4/ On ne fait pas voler son drone en ville.
- 5/ On ne pilote pas son drone à proximité d'aéroports ou d'aérodromes, plus généralement on se survole pas de lieu destiné à l'aviation...
- 6/ On ne survole pas les sites sensibles ou protégés (base militaire, centrale nucléaire, répartiteur électrique, voie ferrée, ...)
- 7/ On respecte la vie privée des autres, c'est valable pour les drones caméra même lorsque vous êtes dans votre jardin, pensez à vos voisins !
- 8/ Il est interdit de diffuser nos prises de vues sans l'accord des personnes qui apparaissent dessus.
- 9/ On s'informe sur les assurances existantes en cas de dommages causés par notre drone.
- 10/ En cas de doute on se renseigne, tout est sur le site du Ministère de l'écologie et du développement durable

Connaissez-vous « l'opération tranquillité vacances » ?

La gendarmerie nationale, une fois alertée, veille sur votre logement laissé vide pendant votre absence.

Voici quelques conseils bien utiles afin de limiter au maximum les risques liés aux visites indésirables de vos habitations pendant les vacances :

1 - Que devez-vous faire ?

Avant de partir, vous devez signaler à la brigade de gendarmerie de votre domicile, votre départ en vacances. Pendant votre absence, des patrouilles de surveillance seront effectuées, de jour comme de nuit, en semaine comme le week-end, afin de dissuader tout individu de tenter de cambrioler votre domicile.

2 - Quelques incontournables avant de partir :

- Ne pas indiquer vos dates de départ en congés sur les réseaux sociaux.
- Ne pas laisser le courrier trop longtemps dans votre boîte aux lettres. Une personne de confiance doit pouvoir, pendant ces vacances, relever le courrier à votre place afin de ne pas éveiller les soupçons par une boîte débordant de lettres, colis et autres publicités. Vous pouvez également faire renvoyer automatiquement votre courrier par les services postaux sur votre lieu de villégiature. Si vous le pouvez, renvoyez votre téléphone fixe vers votre numéro de portable.
- N'oubliez pas, avant votre départ, de fermer correctement fenêtres et volets. Vérifier le bon état de vos serrures et verrous, prenez conseils auprès de professionnels pour ces fermetures. Il est important de « faire vivre » votre logement. Un voisin ou un ami peut utilement venir ouvrir et fermer les volets, allumer quelques lumières. A défaut, une prise de type « minuteur » peut permettre éventuellement d'allumer certaines lampes sans présence dans le logement.
- Dans la mesure du possible, ne laissez pas de grosses sommes d'argent dans votre habitation. Mettez vos bijoux, objets d'art et valeurs en lieu sûr. Répertoirez et photographiez-les. Le cas échéant, faites-les évaluer par un expert et renseignez-vous auprès de votre société d'assurance, notamment au sujet des conditions de leur protection.

Identification des frelons

Aucune région n'est épargnée même au nord de la Loire.

Cela va en empirant chaque année. Leur progression atteint maintenant la Belgique et les Pays Bas.

En étudiant le cycle de vie de ce frelon, on s'aperçoit que nous pouvons agir très utilement et individuellement contre le fléau.

En effet, les nids construits dans l'année se vident de leurs habitants en hiver car l'ensemble des ouvrières et des mâles ne passent pas l'hiver et meurent. Seule les reines et jeunes reines se camouflent, dans les arbres creux, sous des tas de feuilles, dans des trous de murs etc...

Elles n'en sortent que courant février et recommencent à s'alimenter. C'est à ce moment que nous pouvons agir. En disposant dans nos jardins et en ville sur nos balcons, des pièges pour attraper ces futures fondatrices de nids.

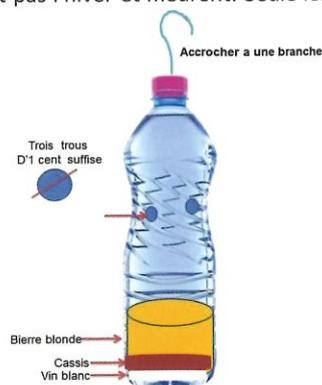
1 reine = 2 000 à 3 000 individus...

Pour fabriquer ces pièges, il suffit de récupérer des bouteilles plastique d'eau minérale, de percer trois trous, puis de verser à l'intérieur 10 centimètres d'un mélange composé de 1/3 de bière brune, 1/3 de vin blanc (pour repousser les abeilles) et de 1/3 de sirop de cassis.

Il suffit de laisser en place ces pièges de la mi-février à fin avril.

Vous pouvez bien sûr prolonger l'opération jusqu'à l'arrivée du froid... Changer la mixture de temps en temps et surtout brûler les occupants car ils ne sont pas toujours morts, sortis du piège, ils peuvent se réveiller et repartir.

L'an passé avec 1 seul piège à DAX (40)... 72 reines ont été éliminées...





Veiller sur mes parents

Une entreprise du Groupe La Poste

Avec Veiller sur mes parents, le facteur rend des visites régulières à vos parents âgés : des passages 1, 2, 4 ou 6 fois par semaine, un service de téléassistance 24/24, 7j/7.

Pour plus d'informations appelez au

01 41 85 97 91

(du lundi au samedi de 8h30 à 19h hors jours fériés)



Enquête statistique sur l'histoire de vie et le patrimoine des ménages

L'Insee réalise, entre le 25 septembre 2017 et le 31 janvier 2018, l'enquête statistique sur l'histoire de vie et le patrimoine des ménages.

L'enquête permet de comprendre de quelle façon se constitue et se transmet le patrimoine en interrogeant les ménages sur leur histoire personnelle. Elle vise ainsi à décrire les biens immobiliers, financiers et professionnels possédés par les ménages, ainsi que leurs emprunts. Réalisée à l'échelle européenne depuis 2010, l'enquête permet des comparaisons internationales. Pour certains ménages, cette enquête fait suite à celle pour laquelle ils avaient été sollicités en 2014 ou 2015. La réinterrogation des mêmes ménages permet de mesurer l'évolution du patrimoine et de sa composition.

Dans notre commune, quelques ménages seront sollicités. Un enquêteur de l'Insee chargé des les interroger prendra contact avec certains d'entre vous. Il sera muni d'une carte officielle l'accréditant.

Nous vous remercions, par avance, du bon accueil que vous lui réserverez.

A noter

PACS : PAS DE TESTAMENT = PAS D'HÉRITAGE

Le pacte civil de solidarité (PACS) est un contrat conclu entre deux personnes qui souhaitent organiser leur vie commune.

Si la fiscalité des couples pacsés est désormais alignée sur celle des époux mariés, leurs droits demeurent inégaux. La situation est surtout très différente entre le PACS et le mariage en matière de succession et d'héritage.

Pourquoi rédiger un testament lors de la conclusion du PACS ?

Contrairement au mariage, les partenaires pacsés ne sont pas automatiquement héritiers l'un de l'autre. Ils n'ont aucun droit dans la succession l'un de l'autre. Ainsi, pour pouvoir recevoir des biens dans la succession de son partenaire de PACS, il faut que celui-ci l'ait prévu par testament. Il est donc indispensable de rédiger un testament.

Que peut-on léguer par testament à son partenaire pacsé ?

En l'absence d'enfant, on peut léguer la totalité de son patrimoine à son partenaire pacsé puisqu'il n'y a pas d'héritier réservataire (héritier à qui la loi réserve une part d'héritage). Toutefois, les parents du défunt, s'ils sont encore en vie, peuvent demander à récupérer les biens donnés à leur enfant décédé dans la limite d'un quart de la succession par parent en vie.

Dans le cas contraire, principalement s'il y a des enfants, le legs ne peut dépasser la « quotité disponible », c'est-à-dire que le partenaire ne pourra hériter de l'ensemble des biens. Une partie des biens doit être transmise aux enfants. On parle de "réserve héréditaire".

En présence d'un testament, le partenaire survivant d'un PACS bénéficie, au même titre que le conjoint survivant, d'une exonération totale des droits de succession. Pour établir leur testament, les pacsés peuvent se rendre chez un notaire qui leur apportera plus de sécurité juridique.

Quels sont les droits légaux du partenaire de PACS survivant sur le logement commun ?

Le partenaire pacsé a plus de droits que le simple concubin. En effet, il dispose d'un droit de jouissance temporaire d'une année sur le logement servant de résidence principale. Il pourra donc continuer à occuper le logement et à utiliser les meubles qui le garnissent. Passé ce délai, ce droit cesse et la situation du partenaire peut devenir délicate.

Quelles sont les différentes hypothèses ?

Pour un logement loué par les partenaires pacsés, le survivant pourra bénéficier du transfert du contrat de location à son seul nom sans condition de durée du PACS.

Pour un logement acquis en indivision, le partenaire pourra dédommager les héritiers s'il a les moyens de leur racheter la part de son partenaire décédé.

Si le logement appartenait exclusivement au défunt et à défaut de disposition, le partenaire pourrait être contraint de quitter le logement au bout d'une année.

Maison Médicale de PAMFOU

8 rue du 19 mars 1962 77830 PAMFOU

MEDECINS GÉNÉRALISTES

Docteur NEAGU Corina

Consultations sur rendez vous
du Lundi au Samedi matin
De 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h30
Permanence le Samedi matin
Tel : 01 60 71 10 95

Docteur PAVLOVSKI Milé

Consultations libres: matinée du Lundi, Mardi, Samedi et
vendredi après midi
consultations sur rendez-vous:
Tel : 01.60.96.70.63
sur internet: <http://www.doctolib.fr>

INFIRMIERS

Sur Rendez Vous et à Domicile

Mme Célia BIBOLLET-BONIN

M Stéphane BONIN

Tel : 01.64.23.43.77

Mob : 06.28.40.06.01

CHIRURGIEN DENTISTE

Docteur Huy VINH

Diplômé de la Faculté de Chirurgie Dentaire
Paris V

Tel : 01.60.71.63.55



KINESITHEPEUTE

Sur Rendez Vous et à Domicile
Mme Amandine REBOURS- BUKWA
Tel : 01.64.32.03.73
En cas d'urgence : 06.11.85.11.23

OSTEOPATHE

Sur Rendez Vous et à Domicile
M Marc SCHUT
Mob : 06.12.14.92.72

PEDICURE PODOLOGUE

Sur Rendez Vous

Mme Eloïse FERNIER

Mob : 06.79.87.31.17

Vie scolaire

22 mars

RENCONTRE ACRO SPORT

La classe de CM2 a participé à une rencontre acro sport à Vaux le Pénil.



5 mai

Sortie athlétisme CE2- CM1 à Melun.

Les élèves de CE2/CM1 se sont retrouvés sur le stade Fisher à Melun pour une rencontre sportive avec 3 autres classes des écoles Cezanne et Cassagne de Melun. Ils ont pu tester et mettre à l'épreuve les techniques de lancer de poids et de courses de vitesse découvertes en classe. Ils ont également eu l'occasion de découvrir le saut en longueur grâce au stade équipé de structures appropriées.

7 juin

ELA Journée des Ambassadeurs



Juliette avait rendez vous à la Cité des Sciences pour représenter l'école de Valence et être notre ambassadrice ELA.

Sitôt arrivée, le diplôme de l'école lui a été remis, ainsi qu'un t-shirt et un sac de sport. Ensuite, elle a été conduite dans un amphi où tous les ambassadeurs de France étaient rassemblés.

Pendant 2 heures, des scientifiques ont raconté leur combat pour faire avancer leurs recherches et trouver des financements, des parents sont venus montrer ce que le numérique pouvait apporter dans

leur quotidien avec leur enfant, il y a eu des documentaires de diffuser, une chorale du collège Elsa Triolet à Varennes sur seine Florent Pagny est venu remercier toutes les écoles et leurs enseignants pour les actions menées.

A la fin, des chanteurs sont venus sur scène. Il y avait Tibz et Les Arcadian.

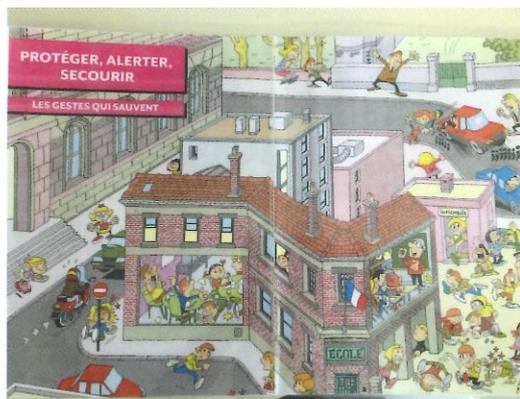
Pour clôturer cette cérémonie, une grande photo a été prise devant la Géode. L'action que l'on a menée tous ensemble au mois d'octobre a pris beaucoup de sens pour Juliette aujourd'hui car elle a compris l'importance d'agir ensemble pour aider les autres, et la chance que nous avons tous de pouvoir nous déplacer comme nous le souhaitions.

"Mettre tes baskets et bats la maladie" est une action que l'on pourra reconduire l'an prochain et ainsi permettre à un autre ambassadeur de se rendre à cette belle cérémonie.

13 et 17 mars

Journée du 7ème art pour toute l'école de Valence en Brie

Cette sortie d'école au cinéma confluence à Montereau Varennes s'est déroulée sur deux jours. Le lundi 13 mars au matin les élèves de CM2 sont allés découvrir l'épopée de Claude Lorius, chercheur et aventurier des glaces qui, dans ce documentaire « la glace et le ciel » tente de sensibiliser le spectateur aux réalités du changement climatique. Dans la même matinée, les CE2 CM1 ont visionné « la tortue rouge », film d'animation sans paroles qui les a initiés à la poésie d'un univers onirique et fabuleux. Le vendredi 17 mars 2017 au matin ce sont les CP CE1 CE2 qui sont allés découvrir « ma vie de courgette », chef d'œuvre du film d'animation, aux prouesses techniques sublimant un récit social émouvant et porteur d'espoir.



24 mai

RENCONTRE TOUTAPATT'USEP

Les classes de CP-CE1 et CE1-CE2 ont participé à la journée Toutàpatt'USEP. Il y avait quatre ateliers : la chasse aux panneaux où les enfants devaient retrouver différents panneaux de la route cachés dans la cour de récréation, un parcours piéton animé par un intervenant de l'USEP, un diaporama sur les dangers de la route et un atelier pour sensibiliser les enfants aux dangers de la maison. Un grand merci aux intervenants USEP et aux parents qui sont venus nous aider.



29 mai

JEUX DU PATRIMOINE

Les classes de CP-CE1 et CE1-CE2 sont allés à Vaux le Pénil pour participer à une rencontre sportive, organisée par l'USEP. Les enfants avaient appris quatre jeux. Ce jour-là, ils ont affronté trois autres écoles. Les CP-CE1 y sont allés le matin et les CE1-CE2 l'après-midi. Les deux classes se sont retrouvées pour pique-niquer. Il a fait très beau et très chaud, c'était une belle journée ! Merci aux parents accompagnateurs.



8 juin

Sortie course d'orientation CE2/CM1 A la Faisanderie à Fontainebleau

Les élèves de CE2/CM1 se sont rendus sur le site de la Faisanderie à Fontainebleau pour participer à des courses d'orientation. Le périmètre de recherche était sécurisé par des parents accompagnateurs qui ont permis la mise en place de cette activité sportive visée par les programmes de l'Education Nationale.

13 juin

La Ronde Pédestre



Les classes de Matthieu Ramaré (Grande section-CE2) d'Echouboulains et d'Annie MICHEL (CE1-CE2) de Valence en brie se sont retrouvées pour partager 3 jours de randonnée.

Le voyage a commencé le mercredi 13 juin quand le bus a déposé les élèves et leurs sacs à dos au gymnase Jean Zay de Dammarie le Lys. Ensuite,

direction le Rocher Canon et bye bye le bus ! Tout le reste a été fait à pied. La première nuit à Dammarie et la seconde à Bois le roi au gymnase langengargen. 62 km parcourus en 3 jours, sans compter des activités diverses : course d'orientation, peinture des Affolantes, jets d'eau ...

Tout le monde est revenu fatigué mais heureux ! Merci au RPI pour le financement des bus et aux parents qui se sont relayés pour nous accompagner tout au long de notre périple.

Bravo à tous les enfants !



13 juin

CROSS A VALENCE

Toutes les classes de Valence, la classe de GS/CE2 d'Echouboulains, 2 classes des Ecrennes, les 2 classes de GS du Chatelet en Brie, les GS, CP, CM1 et CM2 de Pamfou sont venus faire un cross à Valence. C'était super et nous aimerions recommencer !



26 juin

Kermesse et spectacle des écoles

Samedi 26 juin c'était le rendez vous des artistes. Un spectacle de haute qualité a été dévoilé aux parents fiers de voir leurs enfants s'amuser sur scène !

De la petite section au CM2, nous avons pu admirer danses, chants, théâtre, acrosport dans une ambiance extraordinaire .

Ensuite place à la kermesse et ses stands légendaires : chamboule-tout, la roue de la fortune, les fléchettes et cette année Barbes à papa et structure gonflable !!

Un grand merci aux enseignants, aux membres du RPI, à Sacré Charlemagne, aux parents et surtout aux enfants !



LA RESERVE CITOYENNE

Plongée dans un atelier laïcité avec des élèves de primaire
 Tout jeune retraité, Patrick Dubreuil, 62 ans, a découvert la réserve en écoutant une émission de radio (*Le téléphone sonne*, sur France Inter). L'enseignant en histoire a immédiatement ralié le dispositif et il prépare depuis, parallèlement, un diplôme universitaire « Laïcité et principes de la République » à l'université de Cergy-Pontoise. Nous l'avons suivi lors de deux de ses interventions, le 15 mai au matin, dans des classes de CE2/CM1 et CP/CE1 de l'école primaire du paisible village de Valence-en-Brie (Seine-et-Marne).



« Ce matin, on va avoir une petite intervention de ce Monsieur, qui va venir nous parler de laïcité », annonce d'emblée l'institutrice, Sandra Mercier, déclenchant une salve de « Oui » enthousiastes chez ses 28 élèves. « Je suis venu vous parler d'un texte qui s'appelle la charte de la laïcité », lance dans la foulée Patrick Dubreuil, très à l'aise dans sa présentation (il était précédemment professeur d'histoire-géo dans un lycée francilien). La charte est affichée, la plupart des élèves ont déjà en tête quelques-unes de ses spéci cités. L'idéal pour revenir sur le sujet et préciser collectivement les concepts.

« Qu'est-ce qu'une charte ? », lance l'intervenant. Certains veulent regarder dans le dictionnaire, la professeure leur suggère de « consulter le cahier ». « C'est un ensemble de règles », triomphe Lisou. « Elle a été écrite pour des élèves plus grands et je vais donc vous l'expliquer avec des mots plus simples », reprend Patrick Dubreuil...

« Dans un premier temps, je vais vous distribuer une enveloppe dans laquelle il y a 15 images que l'on va décrire et interpréter. Puis, dans un deuxième temps, je vais vous présenter des phrases au tableau et vous allez essayer de trouver quelle est l'image qui correspond à la phrase. »

Première image : « C'est la France », relève Matéo. « Il y a des des- sins de garçons et de lles avec le signe égal », précise Naël, avant de conceptualiser (avec un peu d'aide du réserviste). « On est tous pareils », déclare Léa. « Non, on n'est pas tous pareils, certains sont des lles, d'autres des garçons, nous n'avons pas tous le même visage ou la même coiffure... », lui objecte gentiment Patrick Dubreuil.

Quelques minutes plus tard, des précisions sont apportées à l'appui des dernières actualités politiques. « En avril, nous avons voté pour l'élection présidentielle. Dès lors qu'on est majeur, qu'on ait 20 ans ou 80 ans, qu'on soit une lle ou un garçon, qu'on soit riche ou qu'on soit pauvre... », dit le réserviste. « On a tous les mêmes droits », complète Yassin. « Dès lors qu'on a la nationalité française et qu'on est majeur, on a tous le même droit de vote en France et on peut donc parler d'égalité de droit », conclut le réserviste. « Vous avez bien compris l'idée de cette image. »

Ce matin, on va avoir une petite intervention de ce Monsieur, quivavenir nous parler de laïcité », annonce d'emblée l'institutrice, Sandra Mercier.

RESERVE CIVIQUE

Réserve militaire, réserve citoyenne de l'Éducation nationale et de la Police nationale, réserve communale de sécurité ci- vile... la multiplicité des réserves peut créer de la confusion, si l'on

en croit les spécialistes. Mais cela pourrait changer. La loi du 27 janvier 2017 relative à l'Égalité et à la Citoyenneté prévoit en effet de regrouper toutes les réserves existantes sous une même ombrelle « réserve civique » offrant « à toute personne volontaire la possibilité de servir les valeurs de la République en participant, à titre béné- vole et occasionnel, à la réalisation de projets d'intérêt général ». Un décret, paru le 9 mai, est venu préciser le contenu de la charte encadrant cette activité, les modalités d'inscription des réservistes et les compétences de l'autorité de gestion de la réserve civique.

Autre exemple, un dessin présente « trois personnes qui parlent de Dieu, déclare Thomas, ça veut peut-être dire qu'elles ne croient pas toutes au même Dieu ». « Ce que tu dis est juste mais restons un peu sur la description », avance le réserviste. « Derrière on voit le mot France », précise Camille. Allan se montre alors encore plus précis : « Devant le garçon on voit un Dieu, qui est une sorte de serpent avec des ailes. » Idem pour Juliana : « Une autre personne voit le mot Dieu et une eur. » Pour l'individu du milieu, « c'est marqué sans Dieu », s'étonne Loris. « C'est sans doute une personne qui ne croit pas en Dieu », lui dit Patrick Dubreuil.

Bilan ? « En gros, il y a des gens en France qui croient... ? » « En Dieu », répondent à l'unisson les enfants. « Et d'autres... qui n'y croient pas ou bien croient en un autre Dieu. On a le droit de croire ou de ne pas croire ! Et là, on est dans l'une des principales dé nitions de la... ? » « Laïcité », rétorque du tac au tac Iséa, à la surprise de l'inter- venant.

« La laïcité, c'est d'abord la liberté de croire, de ne pas croire ou de changer de croyance, lui précise-t-il. Vous savez que ce n'est pas toujours ainsi. Il y a encore des pays où une seule religion est autorisée et où on n'a pas le droit de croire à un autre Dieu ou de ne pas croire. En France, ce n'est plus le cas. On peut croire ce que l'on veut. »

Le raisonnement est le même pour l'opposition entre « pour » et « contre », caractérisée dans une image. « Comment appelle-t-on le fait de pouvoir défendre une idée que l'on aime ? », questionne-t-il. « C'est la liberté d'expression ! », répondent Kevin et Clémentine...

Dans la deuxième partie de l'exercice, chaque élève se déplace au tableau et lit une phrase : « La France n'impose pas une religion et n'en interdit aucune », lit Juliana. « Quelle est l'image



que tu choisis ? », interroge le réserviste. « La deux », lui répond Iséa, en pointant du doigt l'image précédemment analysée.

Une heure plus tard, ce sont 23 élèves de CP/CE1 qui se prêtent à un exercice similaire, quoique allégé et simplifié. « Liberté, égalité, fraternité, c'est ce qui est écrit sur la mairie », remarque Clara. « C'est la devise de la France », s'enthousiasme Kelian, quelques instants plus tard. « Aujourd'hui, la règle est décidée par les... ? » « Députés », lance Andy, en écho à un précédent cours. « Et les députés sont élus par... ? » « Les citoyens », clament Timothé et Tia, à la grande satisfaction de l'institutrice. Une matinée enrichissante pour tous, et particulièrement pour le réserviste, qui félicite les élèves pour leur excellente participation. L'esprit républicain est vivace...

● Christophe DUTHEIL

Vie de la Commune

ctacle.



Jeudi 28 juin 2017, nous, la classe théâtre de l'école de Valence en Brie nous avons joué notre pièce de théâtre. Nous avons slamé, dit des textes que nous avons écrits sur la planète Terre et sa protection. Nous avons joué sur la scène de la salle des fêtes.

Nous avons préparé le spectacle avec Karine, comédienne de théâtre, pendant l'année.

Tous les élèves de notre école et des parents sont venus nous voir. Ils ont beaucoup applaudi.

Nous avons dit nos textes en français, une nouvelle langue que nous apprenons.

Nous venons du Bengladesh, d'Algérie, d'Albanie, de la République démocratique du Congo, du Mali, de Colombie, d'Arménie, du Sénégal.

et Karine.



Depuis septembre 2016, nous avons le plaisir d'avoir de nouveaux habitants au Clos Loris.

Charlène, 28 ans, assistante de service social et Yannick, 30 ans, opérateur d'exploitation que nous avons rencontré pour la 1ère fois lors de la fête des voisins se sont rapidement intégrés et ont plu de suite pour leur naturel et leur spontanéité.

De sensibilité écologique, ce jeune couple fabrique des produits d'entretien et de soins et nous a gentiment proposé de partager leur passion avec les Valençois qui seraient intéressés.

Cet échange de savoir pourrait se faire au travers d'atelier dans un local mis à disposition par la mairie.

Si vous le souhaitez, nous vous invitons à les rencontrer car en dehors de leurs connaissances ce sont des gens charmants.

s notre commune.

LETTE DE LA LESSIVE

bicarbonat (attention, ça mousse un peu,



ME NOS AÎNÉS – 9 AVRIL 2017

Une belle et chaude journée de printemps, M. Vaucouleur, maire de Valence-En-Brie, et le conseil municipal ont accueilli en ce Dimanche 9 Avril les aînés pour une après-midi festive. L'excellent spectacle par Kevin de « La Taverne de Vernouillet » a été poursuivi par un sympathique bal de musique de l'accordéon de Jocelyne Bruet. Les aînés ont pu ainsi échanger leurs souvenirs jusqu'à l'après-midi, moment où ils se sont séparés en se souhaitant d'être à nouveau réunis à la prochaine chaîne.



Organisé par les enfants dans le parc des aînés, ce moment a été apprécié par un temps agréable. Les grands ont passé une après-midi à dénicher les fleurs.

Les tables sont remplies de fleurs et tout le monde est heureux de partager ce moment avec les copains.

Les enfants ont montré très vite leur intérêt.

Par les membres



Rythmes scolaires à la rentrée 2017 -2018

Le regroupement Pédagogique intercommunal (RPI) Valence en Brie – Echouboulains, en accord avec les enseignants a voté à l'unanimité le retour à la semaine de 4 jours d'école à partir de la rentrée 2017.

Ainsi les enfants/élèves auront classe les lundis, mardis, jeudis et vendredis.

Les horaires de classe sont :

A Valence en Brie : 8h45 à 11h45 et de 13h30 à 16h30

A Echouboulains : 9h00 à 12h00 et de 13h45 à 16h45

Pour les horaires de bus, nous ne sommes pas en mesure de vous les communiquer pour le moment, car les personnes chargées d'études à Procars doivent affiner les planning. avant de les communiquer au public par l'intermédiaire de votre mairie et du RPI.

Votre enfant doit se rendre au Collège

Faites la demande en ligne de sa carte de bus sur le site <https://scol-r-css.stif.info/>

Ou en version papier

Lundi 8 mai, par une température presque hivernale, Serge Vaucouleur, Maire de Valence-En-Brie, les élus, les anciens combattants, les représentants de la gendarmerie et des pompiers et la population, se sont rassemblés au Monument aux Morts pour commémorer la Victoire du 8 mai 1945. Après les dépôts de gerbes, Monsieur Vaucouleur a lu le message du secrétaire D'Etat auprès du ministre de la Défense, chargé des anciens combattants et de la mémoire. Par ce texte, hommage est rendu aux combattants, aux résistants, aux





ELECTION LEGISLATIVE

Yves Jégo (UDI) réélu pour la 4ème fois, député dans la 3e circonscription de Seine-et-Marne avec 69.1% des voix face au candidat du FN Aymeric Durox. Ci-contre, auprès du 1er ministre Edouard Philippe venu à Montereau pour le soutenir.

Cette année le **feu d'artifice** a failli ne pas avoir lieu. L'artificier habituel nous a fait faux bond sans avertir la commune. Après deux heures d'échanges animés, une solution de repli a été trouvée avec l'intervention d'un artificier concurrent. La retraite aux flambeaux s'étant déroulé dans une ambiance festive, les célébrations de notre fête nationale se sont terminées par un feu d'artifice qui, vu les circonstances, ont été réussis.



La fibre à Valence-En-Brie

Dans le cadre du déploiement de la fibre sur le territoire de la communauté de communes, la fibre va être installée à Valence-En-Brie en 2018. Pour permettre cette installation, les habitants de Valence-En-Brie vont être sollicités par le prestataire désigné pour cette intervention afin d'obtenir l'autorisation de chacun pour faire passer les câbles de fibre optique sur les façades des maisons lorsque aucune possibilité de faire autrement n'existe. Ce prestataire devra avant tout se présenter en mairie et devra s'identifier par la présentation d'une carte professionnelle. Tous les éléments vous seront communiqués en temps utiles par voie d'affichage ou bien sur le panneau d'information situé devant l'Église.

Principe de fonctionnement de la fibre optique

La fibre optique est basée sur le principe de la réfraction de la lumière. C'est un guide d'onde qui se constitue de plusieurs couches de matériaux, ces derniers sont dits diélectrique et peuvent être soit du verre, soit du plastique. Ces matériaux sont transparents et ont des indices de réfraction différents, ce qui permet de confiner la lumière au voisinage du centre. Le phénomène de transmission par fibre optique s'appuie sur un processus de réfraction et de réflexion. C'est une transmission qui dépend ainsi du passage d'une radiation électromagnétique dans un média transparent.

Composition d'une fibre optique

Pour pouvoir mieux comprendre le fonctionnement de la fibre optique, il serait bon de connaître sa composition en détail. Alors il faut noter qu'une fibre optique est formée de trois composants. C'est un fil de forme cylindrique fait à partir de matériaux possédant des caractéristiques différentes, il renferme une partie appelée « cœur », une autre, connue sous le nom de « gaine » et enfin une protection externe.

Le cœur de la fibre est fait à partir de silice. Cette matière permet de transmettre les données en utilisant la réfraction de la lumière. Quand à la gaine optique, qui elle aussi est en silice, elle n'est pas utilisée pour la transmission des données. La protection, qui est parfois appelée l'enveloppe, est évidemment présente afin de permettre une utilisation et une manipulation facile et sûre de la fibre.

Agenda!



- | | |
|---|--|
| Samedi 2 septembre | <i>forum des associations au foyer A.M. REDON de 10h à 12h00</i> |
| Dimanche 10 septembre | <i>Journée du patrimoine organisée par HPEV</i>
<i>Départ pont du TGV, chemin de Beauregard à 14h30</i> |
| Vendredi 21 septembre | <i>Fête de la paix organisée par le CADA et la Mairie à la salle des fêtes</i> |
| Samedi 14 et dimanche 15 octobre | <i>Little Evan à la salle des fêtes</i> |
| Samedi 4 et dimanche 5 novembre | <i>Brocante organisée par Bouilles et gribouilles à la salle des fêtes</i> |
| Samedi 11 novembre | <i>La salle des fêtes pour la mairie</i> |
| Samedi 25 novembre | <i>Marché de Noël organisé par sacré charlemagne à Echouboulains</i> |
| Samedi 9 décembre | <i>St Nicolas à la salle des fêtes</i> |
| Dimanche 31 décembre | <i>Soirée pour les habitants à la salle des fêtes</i> |
| Dimanche 7 janvier 2018 | <i>Voeux du maire</i> |

Bouilles et Gribouilles



Encore une année pleine de joie et bonne humeur.

Bouilles & Gribouilles poursuit son activité d'année en année avec toujours le même enthousiasme. Nous proposons différentes activités (peinture, gommettes, dessins, jeux d'extérieurs etc. ...) aux petits afin de les familiariser à la collectivité. La découverte faisant partie de leur quotidien, nous y contribuons. Nous vous attendons nombreux à la rentrée, les lundis et jeudis de 9h à 11h30 pour partager avec nous de bons moments au foyer Anne Marie REDON, en attendant l'ouverture d'un nouveau lieu dédié à la petite enfance, qui normalement devrait voir le jour l'an prochain

N'hésitez pas à nous rendre une petite visite !

Ce lieu est ouvert à tous les enfants (de 0 à 3 ans) qui désirent partager un moment de jeux et de découverte. Alors à très bientôt.

N'oubliez pas notre brocante qui aura lieu le Dimanche 5 novembre 2017 à la Salle Marius Albert.

Venez nous rencontrer au forum des associations qui aura lieu le 2 septembre 2017 de 10h à 12h au foyer A.M REDON.

Bonnes vacances à tous



Le Bureau





Un grand merci à nos petits joueurs valençois et à tous ceux qui ont fait que le tournoi du 11 juin se passe très bien sous un magnifique soleil

Merci aux 12 équipes de leur participation en espérant les revoir l'année prochaine pour la saison 2017/2018

Le CSV reste à la recherche de jeunes joueurs nés en 2009/2010 pour continuer entraînements, plateaux et tournoi avec un nouveau coach pour cette saison

Christophe Cortes

De même que le CSV sera intéressé pour trouver un autre coach pour pouvoir agrandir le club et les catégories

N'hésitez pas à contacter Terry

Merci, au revoir et bonne chance aux anciens CDM dans leur futur club

Nouveau bureau

Mr grandvillain Terry : président ; 0688848856

Mme Moral Cathy : secrétaire ; 0630082861

Mme pasdermadjian Ingrid : trésorière ; 0650432750

Venez nombreux au forum des associations le SAMEDI 2 SEPTEMBRE au foyer de 10h à 12h

Bonne vacances à tous et à la rentrée



Sacré Charlemagne

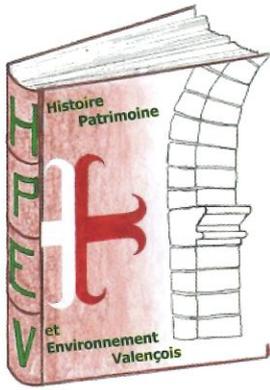
Notre 3ème bourse aux vêtements, jouets et articles de puériculture a bien marché cette année. Cela nous a permis de récolter 450 € qui seront redistribués aux écoles. Merci aux parents et aux enseignants de s'être mobilisés autour de nous.



Lors de la kermesse, l'association Sacré Charlemagne a été heureuse de remettre aux élèves de GS un dictionnaire le Petit Robert Junior en vue de leur passage en CP. L'association, à travers cet ouvrage, veut participer au projet d'école qui vise à améliorer la qualité du langage et du vocabulaire en collaboration avec les enseignants. Le petit Robert Junior a été choisi par l'équipe enseignante et servira pendant toute la scolarité du primaire.

Cette année, nous avons innové en proposant une structure gonflable et la vente de barbe à papa. Nous avons rencontré un franc succès et recueilli 350 € pour les écoles. Merci à tous de vous êtes mobilisés pour nos enfants ! Nous vous attendons encore plus nombreux à la rentrée 2017-18. Cette année, nous vous proposerons le marché de Noël à Echouboulains, la bourse aux vêtements, un loto, participation à la kermesse...





La publication du livre « Valence-en-Brie et sa maison hantée » suscite toujours de l'intérêt ; des Associations patrimoniales nous accueillent pour des communications sur le sujet amenant de fort intéressants échanges entre les participants. Valence est en vedette !

par des affiches et des flyers distribués dans les boîtes à lettres.

Dans l'attente de nous retrouver, nous souhaitons à tous de belles vacances pour une reprise en septembre pleine de dynamisme et de projets.

Notre Association vit grâce à ses adhérents et par leur intérêt pour le village, son passé et son Patrimoine. Pour nous rejoindre adresser-vous au siège de l'Association, 20, rue Max Lafon, Valence-en-Brie, 01.64.31.89.17

Nous rappelons à ceux qui seraient intéressés par le sujet que nous pouvons nous rencontrer afin d'en parler et que l'ouvrage est vendu 16 € pour 276 pages, avec de nombreuses illustrations noir et blanc et couleurs (pour l'acquérir voir l'adresse ci-dessous) et qu'il peut également constituer un joli cadeau.

Le dimanche 5 mars dernier s'est déroulée dans la salle des Fêtes Marius-Albert, notre conférence annuelle. Quarante participants se sont réunis autour de : La Garde nationale valençoise et sa subdivision



de sapeurs-pompiers (1789-1984). À l'issue une exposition rassemblait quelques vêtements, objets et matériels ayant servi à nos soldats du feu dont certains étaient alors parmi nous. L'après-midi s'est achevée par un verre de l'amitié, instant convivial qui permettait à chacun des retrouvailles et l'évocation de nombreux souvenirs. Ces rencontres sont ouvertes à tous gratuitement.

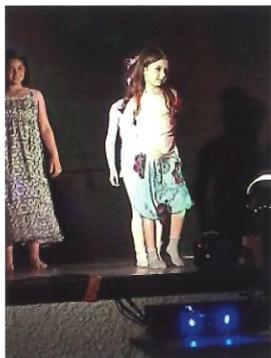


Le dimanche 10 septembre 2017, dans le cadre des Journées du Patrimoine de Valence, aura lieu une sortie commentée au monument du résistant valençois André Taboulet. Les modalités relatives à cette sortie seront communiquées comme à l'ordinaire

Le Conseil d'Administration d'HEPV
 hpev77@gmail.com
 20, rue Max-Lafon
 77830 Valence-en-Brie

L'équipe de V.A.A.V. vous souhaite de bonnes vacances pour ce bel été qui s'annonce et compte vous retrouver au forum des associations prévu le 2 Septembre 2017 de 10h00 à 12h00. A cette occasion vous pourrez nous rencontrer et vous inscrire aux différentes activités que nous comptons conserver. Comme vous le savez, nous n'avons plus de section Zumba mais d'autres activités perdurent :

Zumba'tomic



Cette année encore, Iris a mené d'une main de maître ses enfants et ados jusqu'au spectacle de fin de saison. Après une heure de danse effectuée avec passion par toutes les danseuses, Iris nous a annoncé avec regrets et beaucoup d'émotions qu'elle ne pourrait poursuivre la saison prochaine. Nous la remercions de tout cœur pour les années passées au service de nos enfants et lui souhaitons toute la réussite qu'elle mérite dans ses études

Cette activité, cependant, ne s'arrête pas et s'il reste des combattantes prêtes à reprendre du service, l'équipe de V.A.A.V. vous annonce le retour d'Ingrid et Charlène pour continuer cette activité tant désirée. Pour le moment il est prévu que l'activité soit déplacée au Samedi matin de 10h00 à 12h00 toujours dans le préfabriqué de l'ancienne école.



Gymnastique

Tous les mardis soirs, de 19h à 20h, Bénédicte vous propose un cours de gym posturale-pilates. Accessible à tous, ce cours basé sur la respiration vous permettra en douceur de corriger votre posture tout en le renforçant. Il est suivi de 20h à 21h d'un cours plus tonique : débutants comme confirmés, vous y trouverez tous les ingrédients nécessaires pour redonner du galbe à votre silhouette dans la joie et la bonne humeur. Cuisses, fessiers, bras, dos, épaules, abdos seront les cibles hebdomadaires de ce training musculaire. Pour vous convaincre, nous vous proposons de venir participer gratuitement au premier cours de reprise



ASSOULISSEMENT

ÉTIREMENTS

ÉQUILIBRE

RENFORCEMENT MUSCULAIRE

DÉTENTE

Petit récapitulatif :

Tous les mardis soirs,

19h-20h gym posturale-pilates

20h-21h training musculaire

Reprise des cours le mardi 12 septembre 2017 à la salle des fêtes Marius Albert à Valence.

Renseignements et tarifs auprès de VAAV

Chorale Javo'cal



Vous aimez la musique ? Vous aimez chanter ? Vous aimez la convivialité d'un groupe qui partage les mêmes goûts ? Alors vous avez tout ce qu'il faut pour rejoindre la chorale Javo'cal ! Ses membres pratiquent la variété, française et étrangère, mais nous avons aussi approché la musique classique... Mais pas de prise de tête tout est dans la bonne humeur sous la direction de Michel, notre chef de chœur. Ne dites pas « je ne sais pas chanter » ou bien « je chante faux », ce sont-là des idées reçues, essayez ! Pour cela, venez nous écouter lors de nos répétitions le vendredi à 19h dans le préfa de l'ancienne école, rue octave-Rousseau. C'est aussi un excellent exercice de respiration votre cœur vous remerciera. Cela nous ferait tant plaisir d'accueillir de nouveaux participants, notamment des voix masculines... Alors à bientôt dans la détente et la bonne humeur.

Michel et les choristes de Javo'cal

AIDE AUX DEVOIRS

Bien sûr V.A.A.V. continue l'aide aux devoirs le Samedi matin de 10h00 à 11h30 ainsi que les après-midi jeux une fois par mois le Dimanche après-midi au foyer Anne-Marie Redon.



Après 3 ans d'existence au sein du V.A.A.V , la Ligue d'Improvisation de Valence (LIV) a sauté le pas et est Devenue une association à part entière de notre village.

En cette fin d'année scolaire, c'est le temps de faire le premier bilan et celui-ci est vraiment très positif.

La saison 2016/2017 a été riche en évènements :

A Valence-en-Brie, tout d'abord : spectacle dans le cadre de la Journée de la Paix ; soirée Cabaret au D'Lys Café ; spectacle pour la fête du CADA ; et surtout des matchs à la salle des fêtes, en interne ou contre des équipes invitées (Atacool, équipe adulte du Loiret, équipe ado du collège de Cesson)

Nos équipes sont aussi allées défendre les couleurs de Valence-en-Brie à l'extérieur : Scène Humour à la M.J.C de Combs-la-Ville ; soirée Cabaret à l'Auberge de la Dame Jouanne à Larchant ; match d'Impros à Perthes-en-Gâtinais, où le LIV a rencontré sa grande soeur, la LISM (Ligue d'Improvisation de Seine et Marne) ; déplacement à Pont de Vaux, dans l'Ain, avec 3 matchs à l'affiche : les enfants, les ados et les adultes contre les équipes locales ; participation au festival Brin d'impro, organisé par les écoles de Montereau : match retour contre la LISM.

Pour permettre au plus grand nombre de s'initier à l'impro, nous avons organisé plusieurs stages tout au long de l'année, pour tous les âges.

Le LIV compte à ce jour près de 40 membres, répartis sur 3 équipes : enfants, ados et adultes.

L'Improvisation Théâtrale s'est rapidement développée à Valence, parce que c'est une activité qui met en Avant de belles qualités, telles que l'esprit d'équipe, l'écoute et le respect des autres, la confiance en soi, et tout cela dans la bonne humeur !!!

Un match d'Improvisation est un vrai spectacle, pour tout public, avec musique, lumières et surtout beaucoup de rires et d'émotion.

Vous avez été nombreux à nous soutenir depuis nos débuts, nous vous en remercions, car c'est VOUS, le public, qui nous donnez envie de nous surpasser à chaque fois. Nous espérons pouvoir compter sur vous à nouveau l'année prochaine, afin que le LIV vive et que les enfants du Mini LIV et du P'tit LIV continuent à s'épanouir et à progresser, avant de prendre la relève !

Notez, dès à présent, les prochaines dates à Valence :

- Le 04 Novembre 2017

- Le 20 Janvier 2018

- Le WE du 19 et 20 Mai 2018 , avec de belles surprises !

- Et des stages, dont les dates seront précisées bientôt

Vous pouvez suivre toute notre actualité sur notre page Facebook « LIV »

ou nous contacter au 06 74 20 06 73, ou leliv77@gmail.com

Les entraînements ont lieu à l'ancienne école de Valence, rue Octave Rousseau

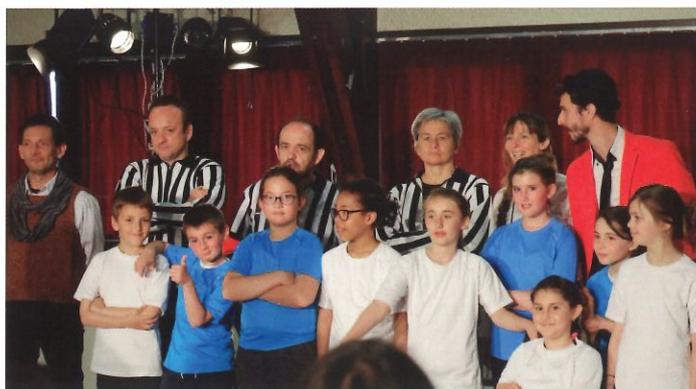
- Le LIV (adultes) lundi soir de 20h30 à 23h

- Le Mini LIV (8 à 11 ans) mercredi de 14h à 15h30

- Le P'tit LIV (12 à 15 ans) mercredi de 15h30 à 17h30

Pour les ateliers enfants, l'horaire est susceptible d'être modifié légèrement.

Merci encore à tous ! et à l'année prochaine !!!



ACTIVITÉS COMMERCIALES, ARTISANALES ET LIBERALES DE VALENCE EN BRIE

SUPERETTE DE L'ÉGLISE
Epicerie Dépôt de pain
2 place de l'église
77830 VALENCE EN BRIE
01.64.31.83.62

Jean Louis DOCEUX
Architecte DPLG
3 rue Guy Charles CROS
77830 VALENCE EN BRIE
01.43.46.82.30 / 06.63.57.94.82

Pascal FRENCHÉ
Spécialiste du parquet
6 rue Jean HADERER
77830 VALENCE EN BRIE
01.64.31.88.13

Cyril GAFFIERO
Atelier de Lutherie
15 rue Emile PARQUET
77830 VALENCE EN BRIE
06.21.38.00.30

Gérard CHANCÉ
Sculpteur
14 rue Octave ROUSSEAU
77830 VALENCE EN BRIE
01.60.70.65.49

J.P. RAYNAL CREATIONS
Concept. réalisation maquettes Pro
5 rue Jean HADERER
77830 VALENCE EN BRIE
06.75.24.44.22

Franck FOURNIER
Entreprise de Peinture
1 rue Henri GELIN
77830 VALENCE EN BRIE
01.64.31.84.74

Jean Louis GODARD
Assistance Haute Pression
19 rue Emile PARQUET
77830 VALENCE EN BRIE
01.64.31.89.22

MANOIR ST HUBERT
Chambres d'hôtes
77830 VALENCE EN BRIE
06.14.41.64.28

FRESSE PEINTURE
Artisan Peintre
4 rue d'Echouboulains
77830 VALENCE EN BRIE
06.74.17.22.57

JTC 77
Plomberie Chauffage
13 rue Octave Rousseau
77830 VALENCE EN BRIE
06.83.90.01.18

Couscous Tajines Gâteaux marocains
Sadia EL MAOUDJOURDI
3 rue des flamboyants
77830 VALENCE EN BRIE
01.64.31.88.81

Christophe-François PERREAU
Sculpteur sur bois
8 rue d'Echouboulains
77830 VALENCE EN BRIE
01.64.31.81.37

TISSIER Père et fils
Maçonnerie générale
17 rue Henri PELLE
77830 VALENCE EN BRIE
01.64.31.81.21

GARAGE MEMBRIVES
Réparation Automobile
Chemin de Beauregard
77830 VALENCE EN BRIE
01.64.22.35.27

O'LAQUAGE
Traitement des métaux
13 Rue Octave ROUSSEAU
77830 VALENCE EN BRIE
09.67.10.30.20

Elodie GARCIA
Educatrice Spécialisée Libérale
07 85 94 28 24
conseil.educ77@gmail.com

Marion Eschbach-Cléris
Cabinet d'orthophonie
2, rue Max Lafon
77830 Valence-en-Brie
06 88 48 42 82
marion.eschbach@gmail.com

AU BON BILLOT
Boucherie Ambulante 06.20.85.83.61
aubonbillot@free.fr

D LYS Café
Restaurant
32,rue André Taboulet
77830 Valence-En-Brie
Tél : 09 84 39 77 74

Chantal JACQUES
Prestataire Comptable Notaires
24 rue Henri Pelle
77830 VALENCE EN BRIE
06.71.30.34.73

Sas FIPRONETT MULTISERVICES
Mme Teixeira
Nettoyage industriel
fipronett@gmail.com

Sas MS2P
M. Teixeira
Automatisme portails-portes garage
professionnels/particuliers
sasms2p@gmail.com

Sasu PRESTAD77
Mme Teixeira
Conseil & gestion des entreprises
prestad77@gmail.com

Estelle RACINE
Conseillère en Immobilier
06.75.71.26.80

Mélody CHEDRI
Conseillère en Immobilier
06.67.77.07.79

Amandine FAY
Assistante Administrative
aux Entreprises et aux Particuliers
06.87.13.54.24